

DELIBERATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LA CREATION DU MASTERE SPECIALISE (MS)® – GESTION PATRIMONIALE PAR MODELISATION DES
DONNEES DES CONSTRUCTIONS (GP-BIM+) – POLYTECH

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 31 MARS 2017,

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu l'avis favorable à l'accréditation de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) du 23 février 2017 ;
Vu l'avis favorable des membres de la CFVU du 21 mars 2017 ;

PRESENTATION DU PROJET

Le Mastère Spécialisé® (MS) - Gestion patrimoniale par modélisation des données des constructions (GP-BIM+) est une formation à destination des architectes, des ingénieurs et des gestionnaires d'ouvrage leur permettant d'acquérir les nouveaux concepts, les outils et les méthodes de gestion intégrée des ouvrages dans le domaine des infrastructures, des ouvrages d'art et du bâtiment.

La CGE demande que ce diplôme soit ouvert à la fois en Formation Continue (FC) et en Formation Initiale (FI), le diplôme devant pouvoir fonctionner 3 ans avant d'obtenir la certification nationale en FC.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne,
Après avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver la création du Mastère Spécialisé® - Gestion patrimoniale par modélisation des données des constructions (GP-BIM+) pour une ouverture dès l'année universitaire 2017-2018 en formation initiale, puis en formation continue.

Membres en exercice : 37

Votes : 34

Pour : 34

Contre :

Abstentions :

Le Président,



Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-03-31-14

TRANSMIS AU RECTEUR : 31/03/2017

PUBLIE LE : 31/03/2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.